



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté relatif à la constitution du jury du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé - Session Septembre 2020

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités

Vu le décret n° 67-138 du 22 février 1967 instituant un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, modifié par les décrets n° 73-116 du 7 février 1973, n° 85-60 du 18 janvier 1985 et n° 90-574 du 6 juillet 1990,
Vu l'arrêté du 6 juillet 1990, modifié par l'arrêté du 12 mars 2004, relatif aux modalités de sélection et de formation des éducateurs spécialisés et d'organisation des examens pour l'obtention du diplôme d'Etat.
Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé,
Vu l'arrêté du 25 juin 2020 portant adaptation des épreuves de certification des diplômes du travail social pour la session 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

ARRÊTÉ DEC3/XIII/20/290

Article 1^{er} :

Le jury de l'examen du diplôme d'état d'éducateur spécialisé organisé par l'académie de Grenoble pour la session de Septembre 2020, commun aux académies de Lyon et Grenoble, est constitué comme suit :

Président :

Monsieur MAILLARD Christophe, inspecteur de l'éducation nationale, académies de Lyon et Grenoble.

Vice-présidente :

Madame KELCHE Marie-Liesse, DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.

Membres :

Des formateurs d'établissements de formation préparant au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou à d'autres diplômes d'état sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou de professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire.

Madame CHENEVIER Marie-Françoise, formatrice vacataire IREIS La Ravoire (73) et éducatrice spécialisée,
Monsieur FRITAH Yacine, formateur IREIS La Ravoire (73),
Madame RIVIERE Christelle, formatrice IUT2 Grenoble (38).

Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeur et moitié salariés.

Madame CAMPIONE Virginie, éducatrice spécialisée, Saint-Martin-d'Hères (38),
Madame CHAPUIS Aline, retraitée, adjointe de direction Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale et formatrice IREIS de La Ravoire (73),

Monsieur CINGOLANI Jean-Marc, retraité, directeur adjoint et formateur (38),
Monsieur GAILLARD Yannick, éducateur spécialisé, AEMO Bugey (01),
Madame MAILLARD Odile, retraitée, chef de service PJJ (26),
Monsieur RIGOLLIER Philippe, chef de service, Aix-les-Bains (73).

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et la secrétaire générale de l'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 9 septembre 2020

Pour le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
La rectrice de l'académie



Hélène Insel